



## Dechoir mon pere de ses droits familiaux

-----  
Par urobb

Bonjour,

Je me permet de venir ici apres une longue traversé du desert pour vous poser quelques questions.

Je m'explique:

Il y a 8 ans mes parents ce sont séparé dans un divorce a l'amiable mais plutot...houleux ( torture mentale de la part de mon pere, menaces en tout genre, tentative de suicide avec son arme de service devant nous et j'en passe et des meilleures...).

Celui ci malgré ses divers droits de visite etc...n'a jamais cherché a renouer un quelquonc liens entre lui et ses enfants hormis de payer la pension alimentaire.

Au jour d'aujourd'hui ma soeur et moi meme, sommes majeure.

Cependant, je sais que plus tard ils nous reposera des problemes d'une maniere ou d'une autre et je ne veux en aucun cas avoir a faire a lui et surtout ne rien lui devoir ( prise en charge de frais medicaux, maison de retraite ou quoique ce soit d'autre).

Ma premiere question est, est il possible de rompre ce lien de parenté d'une maniere ou d'une autre? De rompre ce droit " inalienable " qui nous unis.

Ma deuxieme question est tout simplement comment faire?

Que cela vienne de moi par l'intermediaire d'un avocat ou n'importe qui d'autre ou de sa part.

Il me sera facile de le convaincre et de lui faire faire une quelquonc attestation aupres d'une personne de droit.

Je vous remercie sincerement de vos reponses.

Cordialement